



Exonération vente immobilière de 15K?

Par John COUGAR

Bonjour

Je lis qu'une vente immobilière inférieure à 15 000 euros n'est pas imposée sur la plus value.

En revanche je ne lis nulle part, quel que soit le site, une mention concernant les prélèvements sociaux.

D'où ma question : sur une vente de 15k est on exonéré à la fois d'impôt sur les plus value et de prélèvements sociaux ?

Merci de votre retour

JC

Par john12

Bonsoir,

Si votre plus-value est exonérée, au titre de l'article 150 U II-6° du CGI (cession n'excédant pas 15000 ?), elle est également exonérée de contributions sociales.

C.F. documentation administrative

BOI-RFPI-PVI-10-40-70, n° 1

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4290-PGP.html/identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-70-20140414>

Cordialement

Par John COUGAR

Parfait, merci de votre réponse

bien cdt

JC